

N° 2024-084

DECHETS – RAPPORT ANNUEL

L'an deux mil vingt-quatre le 02 octobre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le vingt-quatre septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes ASTIER Fabienne, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), CHAMOUSSIN Bernadette (donne pouvoir à Mme MAIRONI-GONTHIER), FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. Guillaume VILLIBORD),
MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE)

Absents :

Mme LIMONTA VERTHIER Muriel
M. DUCOGNON Guy

En exercice : 27	Présents : 20	Absents : 7	dont pouvoir : 5
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'au titre de ses compétences en matière de gestion des déchets, la Communauté de Communes est tenue de produire un Rapport annuel sur le coût et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets. Le rapport annuel 2023 est présenté en séance par M. Cyril CHENAL, Responsable du service.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 25
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 25
- nombre de votes « pour » : 25
- nombre de votes « contre » : 0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2224-17-1.

VU la loi n°95-101 du 3 février 1995.

VU le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

APPROUVE le rapport de l'année 2023.

FAIT ET DELIBERE LE 02 OCTOBRE 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Michel GOSTOLI


LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME CEDEX

Le Président,
Lucien SPIGARELLI


LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME CEDEX